

2008 / 2014 :

après 6 années à votre service,
37 réunions en conseil municipal,

le rideau se baisse.

L'équipe municipale 2008 / 2014



Vous remercie

DÉPARTEMENT
DE MEURTHE-&-MOSELLE

MAIRIE
DE

Friauville



2, rue de l'église
54 800 Friauville
Tel : 03 82 33 00 12
Fax : 03 82 33 48 20
mairie.friauville@wanadoo.fr
<http://www.friauville.fr/>

n° 37 - mars 2014

L'information



le 27 février :
réunion publique sur les
modalités de paiement
du coût de la collecte
et du traitement
des ordures ménagères

Le Music Hall : du 4 avril au 4 mai au stade de Friauville



L'essentiel du conseil municipal du 14 Mars 2014

***Convention proposée par le Conseil Général :** Jusqu'au 31 Décembre 2013, l'État proposait et assurait une mission de conseil et d'assistance en Ingénierie publique. Cela coûtait 104 euros par an à notre commune.

Depuis le 01/01/2014, l'État s'est désengagée de cette mission, pourtant, ô combien utile pour nos villages.

Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle propose une nouvelle convention pour prendre le relai. Les tarifs appliqués sont d'un tout autre ordre : une cotisation allant de 50 à 200 euros par an, la facturation, à chaque conseil dispensé, de 300 euros par jour pour un technicien et 488 pour un ingénieur, ainsi que les frais de déplacement ...

Cela revient à multiplier au minimum par un coefficient de 10 le coût de nos derniers dossiers....

A l'unanimité, les élus Friauvillois ont décliné cette proposition de convention d'un coût exorbitant.

***Réunion publique d'information :** Au 01/01/2014, notre mode de paiement du coût de collecte et de traitement de nos ordures ménagères a changé.

Jusqu'alors, nous étions à la redevance, c'est-à-dire taxés au nombre de personnes que comptait le foyer.

Aujourd'hui seule compte la base de notre taxe foncière sur le bâti. Plus la valeur locative de votre habitation sera élevée et plus vous payerez de taxe sur les ordures ménagères....

Ce mode de calcul va considérablement changer nos factures.

C'est pourquoi s'est tenue le 25 février cette réunion publique qui a rassemblé 31 personnes.

Les remarques et les réclamations sont les suivantes :

*Ce nouveau principe de taxation qui est plus simple est aussi plus injuste à nos yeux, ceci est approuvé à l'unanimité dans la salle.

*D'autres territoires, comme la Communauté de Communes du Chardon Lorrain, ont réussi à mettre en place des systèmes plus justes et plus équitables.

*Les futurs élus auront à réfléchir et à proposer d'autres solutions. Plusieurs pistes ont été abordées lors de cette réunion : point de collecte dans les villages pour diminuer le coût de ramassage, mettre en place un plancher et un plafond dans le cas de la taxe sur le foncier, mettre en place la redevance participative...

*Une prochaine réunion d'information publique a été demandée pour la fin 2015.

***Projet de Music'Hall :** L'association « Les Amis du Music'Hall » souhaite mettre en place un projet de « chapiteau bal itinérant ». Si toutes les autorisations en cours sont acceptées, ce Music'Hall s'installera pour la première fois dans notre village, pour une durée d'un mois du 04 avril au 04 mai 2014. Il est ensuite attendu à Mercy-le-bas et partout en Lorraine.

Ce chapiteau sera monté au niveau du stade. Les habitants situés dans un rayon de 100 mètres ont été conviés à une réunion d'information et de présentation. Les craintes soulevées sont le bruit généré et le stationnement des véhicules. Ces deux points seront traités avec une attention toute particulière, les élus se tiennent à votre écoute afin que cette animation laisse la meilleure empreinte possible aux uns et aux autres.

***Travaux logement communal :** Suite à un dégât des eaux, la salle de bains de ce logement a été complètement rénovée. Désormais une douche a remplacé la baignoire.

***Achat de terrain :** Un terrain de 40 ares situé le long de la RD 15 entre Friauville et Allamont vient d'être acquis par la commune.

Un projet lié à la chasse et à la pêche pourra être proposé.

***Élections municipales :** de 8h00 à 18h00.

Munissez-vous d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité ou permis de conduire ou passeport....

La carte d'électeur n'est pas obligatoire.

Dépouillement à partir de 18h00.

Prochain Conseil Municipal :

A définir par la nouvelle équipe.